



Fiche action 41

Accompagnement à la parentalité

Intitulé de l'action :

Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé (Centre Hospitalier de Novillars – Doubs)

1) Quel est votre secteur d'intervention ? Plusieurs réponses possibles

- | | |
|---|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance | 7 <input type="checkbox"/> Education |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Périnatalité | 8 <input type="checkbox"/> Habitat |
| 3 <input checked="" type="checkbox"/> Promotion de la santé | 9 <input type="checkbox"/> Culture, loisirs |
| 4 <input checked="" type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé | 10 <input type="checkbox"/> Emploi |
| 5 <input type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | 11 <input type="checkbox"/> Justice |
| 6 <input type="checkbox"/> Médico-social | 12 <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |

2) Qui porte(nt) l'action ? Plusieurs réponses possibles

- | | |
|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) | 16 <input type="checkbox"/> Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS) |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Réseau de santé (périnatalité, coordination de la prise en charge, etc.) | 17 <input type="checkbox"/> Service de santé publique d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI |
| 3 <input type="checkbox"/> Relais assistantes maternelles (RAM) | 18 <input type="checkbox"/> Agence publique ou service de l'Etat, déconcentré ou central |
| 4 <input type="checkbox"/> Centre de santé (associatif, municipal, mutualiste) | 19 <input type="checkbox"/> Organisation (association, fondation, collectif, organisme mutualiste...), précisez :
<input type="checkbox"/> spécialisée dans l'accompagnement à la parentalité (ex : Ecole des parents, etc.)
<input type="checkbox"/> de familles (ex : Udaf, Familles rurales, etc.)
<input type="checkbox"/> spécialisée en santé publique (promotion de la santé, prévention, éducation pour la santé, etc.)
<input type="checkbox"/> spécialisée dans l'accompagnement social (lien social, médiation, droits sociaux, etc.)
<input type="checkbox"/> de patients ou d'usagers (collectif d'habitants, conseil de quartier, association de patients, etc.) |
| 5 <input checked="" type="checkbox"/> Etablissement de santé | 20 <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |
| 6 <input type="checkbox"/> Etablissement médico-social | |
| 7 <input type="checkbox"/> Centre social ou socio-culturel (associatif, municipal) | |
| 8 <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants | |
| 9 <input type="checkbox"/> Etablissement scolaire | |
| 10 <input type="checkbox"/> Structure d'hébergement (centre maternel, centre parental, CHRS, etc.) | |
| 11 <input type="checkbox"/> Structure d'insertion | |
| 12 <input type="checkbox"/> Caisse d'allocations familiales (CAF) | |
| 13 <input type="checkbox"/> Assurance maladie | |
| 14 <input type="checkbox"/> Organisme complémentaire | |
| 15 <input type="checkbox"/> Protection maternelle et infantile (PMI) | |

Précisez le(s) nom(s) de(s) structure(s) porteuse(s) de l'action :

Centre Hospitalier de Novillars

3) L'action relève-t-elle de l'un des dispositifs suivants ? Plusieurs réponses possibles

- | | |
|---|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) | 6 <input type="checkbox"/> Ecole ouverte |
| 2 <input type="checkbox"/> Lieu d'accueil enfants - parents (LAEP) | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Programme régional de santé (PRS) |
| 3 <input type="checkbox"/> Point information famille (PIF) | 8 <input type="checkbox"/> Atelier Santé Ville (ASV) |
| 4 <input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) | 9 <input type="checkbox"/> Contrat local de santé (CLS) |
| 5 <input type="checkbox"/> Programme de réussite éducative (PRE) | 10 <input type="checkbox"/> Ne relève pas d'un dispositif |
| | 11 <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| | 12 <input type="checkbox"/> Autre dispositif, précisez : _____ |

S'inscrit dans un cadre juridique et répond dans ses objectifs de prévention et de soins aux circulaires, lois, rapports publiés

4) Qui a été à l'initiative de l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Public (parents, familles, etc.) | 5 <input type="checkbox"/> Institution politique (collectivité territoriale) |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs de terrain en contact avec le public | 6 <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| 3 <input checked="" type="checkbox"/> Structure ou institution gestionnaire | 7 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |
| 4 <input type="checkbox"/> Institution politique (Etat) | |

Vous pouvez joindre en complément les éléments de diagnostic.

5) Quels sont les objectifs de l'action ? *Précisez les objectifs et les effets attendus*

L'Unité Père-Mère-Bébé/accueil de jour Parents-Bébé contribue à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement médico-psychologique en périnatalité pendant la grossesse et/ou dès la sortie de la maternité. Il répond aux doubles objectifs de prévention et de soin dans le but de :

- Soutenir l'accès à la fonction de mère ou à la fonction de père
- Prévenir et/ou soigner les troubles du lien parents-enfants
- Prévenir l'installation ou soigner les troubles psychopathologiques chez le nourrisson et le jeune enfant
- Prévenir et/ou soigner des pathologies maternelles
- Prévenir les risques de maltraitance précoce.

Plus spécifiquement, L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé s'articule autour de trois types d'offres complémentaires :

- L'Unité Père-Mère-Bébé, type CATTTP;
- L'Accueil de Jour Parents-Bébé, type hôpital de jour;
- Les consultations de pédopsychiatres et de psychologues

6) Quels sont les publics visés ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Futurs parents | 5 <input type="checkbox"/> Mères exclusivement |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Tous parents, quelle que soit la situation familiale | 6 <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, précisez l'âge : 0-3 ans |
| 3 <input checked="" type="checkbox"/> Parents « ados » (très jeunes parents) | 7 <input type="checkbox"/> Professionnels, précisez : _____ |
| 4 <input type="checkbox"/> Pères exclusivement | 8 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |


Précisez si l'action s'adresse à des publics qui sont dans des situations particulières de vulnérabilité, précisez les situations :

L'Unité Père-Mère-Bébé s'adresse :

1. Aux femmes enceintes présentant des difficultés psychiques, psychiatriques ou sociales
2. Aux parents et à leurs bébés de 0 à 2 ans présentant :
 - Des difficultés relationnelles parents/enfants : sentiment d'incapacité maternelle ou paternelle, difficultés d'adaptation aux besoins du bébé, problème de nourrissage, difficultés par rapport aux pleurs, troubles de l'attachement, non acceptation du bébé.....
 - Des difficultés liées aux conditions de la naissance et de la grossesse : accouchement traumatique, prématurité, séparation mère/bébé, décès d'un proche, césarienne d'urgence...

L'Accueil de Jour Parents-Bébé s'adresse aux :

1. Aux dyades mère-enfant de 0 à 3 ans présentant :
 - Des difficultés psychologiques/ psychiatriques de la mère et/ou du père : antécédents psychiatriques antérieurs à la grossesse, troubles à déclenchement gravido-puerpéral (troubles de l'humeur, épisode mixte, psychoses puerpérales, dépression post-natal...), angoisses, addictions,...

- 
- Des difficultés chez l'enfant évoquant déjà des troubles du développement (sur le plan moteur, des échanges, du fonctionnement...)

7) Quels sont les sujets ou thématiques que vous abordez au cours de l'action ?

L'offre de soins de l'Unité Père-Mère-Bébé se concrétise par :

- Quatre accueils en groupe de deux heures du type C.A.T.T.P (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), pour les parents et leur bébé, centré sur le partage du quotidien avec le bébé (allaitement, change, toilette ou goûter...) et les échanges qui naissent à ces occasions
- Des consultations individuelles pour les mères ou les pères, avec ou sans leur enfant, à leurs demandes ou sur notre proposition, pendant le temps de groupe
- Un groupe de parole d'une heure pour les femmes enceintes.

Pour faciliter l'accès des parents et de leur bébé, nous proposons un accueil sans rendez-vous, dans un lieu qui, pour les parents, n'a pas d'autre spécificité que de les accueillir à ce moment singulier, d'avant et/ou après la naissance de leur enfant. Ils viennent parler de leurs appréhensions, de leurs difficultés, de leurs inquiétudes plus ou moins prégnantes et trouver une écoute et un accompagnement de leurs préoccupations autour de la naissance et de la première rencontre avec leur bébé.

L'offre de soin de l'Accueil de Jour se concrétise par :

- 5 demi-journées de quatre heures d'hospitalisation de jour : centrées sur des médiations thérapeutiques, des accompagnements thérapeutiques, un étayage des soins quotidiens, l'instauration des premiers jeux, de la parole, des interactions parents-enfant, de la frustration, de la séparation... et les échanges qui se tissent à ces occasions
- 5 repas thérapeutiques, qui débutent ou terminent l'Accueil de Jour. Ces repas thérapeutiques favorisent les premiers liens et les échanges qui naissent entre la mère et son bébé
- Des consultations individuelles, qui sont proposées aux mères par le pédopsychiatre pour préparer les indications d'admission et pour le suivi médicamenteux
- Des consultations individuelles, à visée thérapeutiques, proposées aux mères et à leurs bébés par les psychologues et les pédopsychiatres.

L'admission se fait après avis médical. L'Accueil de jour Parents-Bébé offre alors pour ces dyades « un cadre sécurisant, un lieu intermédiaire, une médiation pour que mère et bébé puisse se rencontrer sans se désorganiser, afin que chacun des protagonistes puisse être reconnu dans son altérité».

Les consultations pédopsychiatriques et psychologiques avec les mères, les pères et/ou leurs bébés visent à leur permettre d'élaborer leurs difficultés à assumer leurs fonctions à ce moment particulier de leur histoire. Ils répondent à la double nécessité :

1. De pouvoir recevoir en entretien certaines femmes sur un autre temps que celui de l'Unité Père-Mère-Bébé ou de l'Accueil de Jour Parents-Bébé. Un certain nombre de mères ou de femmes, présentant des difficultés liées à l'ante ou au post-partum, nécessitent un suivi personnel très régulier et il n'est pas toujours possible de les adresser « ailleurs ».
2. De disposer de consultations individuelles spécifiques pour assurer les suivis dans les suites d'hospitalisation comme l'Unité Père-Mère-Bébé mais aussi pour beaucoup d'autres situations nécessitant un suivi individuel (deuil périnatal, bébé présentant une maladie ou une malformation, bébé hospitalisé, troubles de la fertilité, histoire familiale complexe...).

8) Quelles sont les modalités de réalisation de cette action ? *Quelles activités menez-vous ? Plusieurs réponses possibles.*

- | | |
|--|--|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Accueil, écoute, information | 8 <input type="checkbox"/> Accompagnement à la scolarité |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Activités favorisant le lien enfant-parent | 9 <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement psychologique |
| 3 <input type="checkbox"/> Activités favorisant le lien social et la citoyenneté | 10 <input type="checkbox"/> Médiation |
| 4 <input type="checkbox"/> Activités favorisant l'accès aux droits sociaux et/ou l'insertion | 11 <input type="checkbox"/> Aide juridique |
| 5 <input type="checkbox"/> Activités socio-culturelles pour les parents et les enfants | 12 <input checked="" type="checkbox"/> Activités de prévention et/ou de soins |
| 6 <input type="checkbox"/> Accompagnement du quotidien (organisation, budget, etc.) | 13 <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, mise en réseau de professionnels |
| 7 <input type="checkbox"/> Aide ponctuelle à la garde / mode d'accueil | 14 <input checked="" type="checkbox"/> Formation de professionnels |
| | 15 <input type="checkbox"/> Actions de plaidoyer |
| | 16 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____ |

Précisez votre réponse sur les activités menées : _____
Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'activités.

L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé s'articule autour de trois types d'offres complémentaires :

- L'Unité Père-Mère-Bébé;
- L'Accueil de Jour Parents-Bébé;
- Les consultations pédopsychiatriques

De plus, l'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé s'inscrit dans un maillage territorial de dispositifs. La composition de son équipe interdisciplinaire avec des postes transversaux favorise l'articulation :

- D'une part avec le niveau de proximité et les professionnels de terrain des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, libéraux assurant également des missions de prévention et de soin (Maison Verte de Besançon, PMI, CAMSP, CMS, CHRS, ADAPEI, médecins généralistes, sage-femme, gynéco, pédiatre, hôpitaux publics et privés,...).
- D'autre part avec le niveau régional et les professionnels de la Région, en attente de conseils, d'avis et/ou d'orientation sur des structures adéquates pour toutes situations périnatales complexes. Pour ce faire, l'Equipe Ressource en Santé Périnatale (binôme pédopsychiatre/puéricultrice en poste transverse avec le CHRU), effectue une permanence téléphonique et se déplace auprès des équipes de la Région.

Cette articulation est également favorisée par des réunions cliniques d'échange et de synthèse avec les partenaires positionnés dans l'accompagnement des parents et de leur bébé. Le COPIL, créé en décembre 2014, favorisera une bonne connaissance du réseau, permettra la poursuite de la concertation autour de ce partenariat et donnera une ampleur régionale au dispositif Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé; Cf. rapport complet d'activités joint

<http://www.sfsp.fr/activites/parentalite/doc/rapport-activite-UPMB2014.pdf>

9) Intervenez-vous auprès du public de façon individuelle ou collective ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1 Individuelle (écoute, information, orientation, etc.) 2 Collective (conférences, débats, ateliers, etc.)

10) Quelle est la durée totale de l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|--|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Date de début de la conception : avril 2007 | 4 <input type="checkbox"/> Ne connaît pas la date de conception |
| 2 <input type="checkbox"/> Date de début de la mise en œuvre : _____ | 5 <input type="checkbox"/> Ne connaît pas la date de fin |
| 3 <input type="checkbox"/> Date de fin : _____ | 6 <input checked="" type="checkbox"/> Pas de fin prévue, action pérenne |

11) Quelle est la fréquence de l'action ? L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé est ouverte du lundi au vendredi.

12) A quel niveau territorial l'action se déroule-t-elle ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1 National
2 Régional
3 Départemental
4 Local
5 Action mise en œuvre en milieu rural
6 Action mise en œuvre en milieu urbain ou périurbain DANS les territoires prioritaires
7 Action mise en œuvre en milieu urbain ou périurbain HORS territoires prioritaires

13) Quel(s) est(sont) le(s) milieu(x) d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1 Milieu de la petite enfance
2 Milieu périscolaire
3 Milieu scolaire
4 Milieu familial
5 Milieu de l'insertion
6 Milieu du travail
7 Milieu carcéral
8 Milieu de soins
9 Milieu socio-culturel
10 Autre, précisez : _____

14) Quelle est la nature des lieux d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1 Structure mobile/itinérante
2 Lieu fixe dans les locaux d'autres structures
3 Lieu fixe dans vos propres locaux
4 Au domicile des personnes concernées
5 Sur le lieu de travail des professionnels ciblés
6 Autre, précisez : _____

15) Quel est le nombre de bénéficiaires de l'action ?

230 parents/an 148_ enfants/an

16) Selon vous, l'action a-t-elle des effets inattendus, positifs ou défavorables (sur les publics visés et/ou sur d'autres publics) ?

Cette action a des effets positifs auprès du public visé. L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de jour Parents-Bébé propose une prise en charge thérapeutique précoce et constitue un véritable dispositif de prévention articulé au niveau de proximité et aux secteurs hospitaliers et privés. Ce dispositif complet répond à un véritable problème de santé public régional par le biais d'interventions précoces qui évitent l'aggravation de troubles qui de pathogènes deviendraient pathologiques aussi bien pour les bébés que pour les mères et les pères. Il constitue une alternative à l'hospitalisation complète. Il crée une nouvelle offre de soin en psychiatrie périnatale en s'intégrant aux dispositifs actuels. Il répond à la double mission de prévention et de soins en santé mentale.

17) Selon vous, les conditions sont-elles favorables pour que l'action soit accessible au public (familles, parents et/ou enfants) ?

- | | | | |
|---|---|--------------------------------|--|
| - Géographiquement | 1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 2 <input type="checkbox"/> Non | 3 <input type="checkbox"/> Partiellement |
| - Culturellement | 1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 2 <input type="checkbox"/> Non | 3 <input type="checkbox"/> Partiellement |
| - Physiquement | 1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 2 <input type="checkbox"/> Non | 3 <input type="checkbox"/> Partiellement |
| (pour les personnes en situation de handicap, horaires, etc.) | | | |
| - Economiquement | 1 <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 2 <input type="checkbox"/> Non | 3 <input type="checkbox"/> Partiellement |

Précisez votre réponse sur les conditions d'accessibilité :

L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé est desservie par le réseau des bus de la ville et par des routes nationales. Elle est facile d'accès en voiture, en bus et en poussette par les futurs parents, les parents et leurs bébés de Besançon, du Doubs et de la Région. Elle dépend du pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars, hôpital public. Elle est donc facilement accessible aux futurs parents, parents et leur bébé, pour lesquels les soins sont gratuits, financés par l'Assurance Maladie. L'accueil sans rendez-vous à l'Unité Père-Mère-Bébé facilite la venue des parents et de leur bébé et il est essentiel pour des femmes n'ayant pas repris pied dans le lien social.

18) Le public bénéficiaire a-t-il participé ? *Plusieurs réponses possibles*

	Familles, parents, enfants	Professionnels (bénéficiaires)
1. A l'initiative du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. A la définition des priorités de cette action	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. A la conception de cette action	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. A la mise en œuvre des activités de cette action (animation)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. A l'évaluation de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Pas de participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisez votre réponse sur la participation : A l'Unité Père-Mère-Bébé, les parents sont intimement associés au projet, car c'est eux-mêmes qui viennent dire, à leur façon et à leur rythme, ce qui leur fait difficulté depuis la grossesse et /ou pendant les premiers mois de vie de leur enfant. A l'Accueil de Jour Parents-Bébé, Lors de l'entretien d'admission sont définies avec les mères les modalités et la rythmicité des venues de la dyade mère-bébé dans la semaine.

Les professionnels sont intimement associés au projet. L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de de Jour Parent-Bébé s'inscrit dans un maillage territorial de partenaires des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, libéraux. Ces partenaires ont soutenu dès le début la création de cette structure, pointant également une carence de structures d'accueil permettant d'assurer la continuité et la cohérence des soins en périnatalité.

19) L'action nécessite-t-elle une formation spécifique des acteurs ? *Précisez les thèmes de formation*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de pédopsychiatres, psychologues, sage-femme, infirmières, auxiliaire puéricultrice, psychomotriciennes, cadre de santé, secrétaire. Chaque année, les membres de l'équipe participent et/ou interviennent au niveau de colloques, de congrès, de formations dans le champ de la périnatalité.

20) Dans quel(s) secteur(s) interviennent les partenaires impliqués dans l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance | 7 <input type="checkbox"/> Education |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Périnatalité | 8 <input type="checkbox"/> Habitat |
| 3 <input checked="" type="checkbox"/> Promotion de la santé | 9 <input type="checkbox"/> Culture, loisirs |
| 4 <input checked="" type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé | 10 <input type="checkbox"/> Emploi |
| 5 <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | 11 <input type="checkbox"/> Justice |
| 6 <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social | 12 <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |

Précisez le type de structures partenaires : _____

21) Comment l'action est-elle financée ? *Plusieurs réponses possibles*

Certaines dénominations des structures évoquées ci-dessous sont en cours d'évolution.

- 1 Fonds propres, moyens propres à la structure
- 2 Ministère, précisez la direction concernée (Santé, Social, Famille, Education nationale, Ville...) : _____
- 3 **Agence régionale de santé (ARS)**
- 4 Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale
- 5 Direction des services départementaux de l'Education nationale (Inspection académique)
- 6 Conseil régional
- 7 Conseil général
- 8 Communauté urbaine, communauté de communes, etc.
- 9 Commune
- 10 Centre communal ou intercommunal d'action sociale
- 11 Institut national d'éducation et de promotion pour la santé (INPES)
- 12 Commissariat général à l'Egalité des territoires (ACSé)
- 13 Caisse nationale des allocations familiales
- 14 Caisse départementale des allocations familiales

- 
- 15 Assurance maladie
16 Organismes complémentaires
17 Fondations, associations
18 Entreprises
19 Bénévolat
20 Ne sait pas
21 Autre, précisez : _____

22) Une évaluation de l'action est-elle menée ou prévue ?

- 1 Prévüe
2 En cours
3 Finalisée
4 Non prévue

23) L'évaluation est-elle menée ? Plusieurs réponses possibles (auto-évaluation et évaluation externe)

- 1 Sans objet (pas d'évaluation menée)
2 Ne sait pas
3 Par une auto-évaluation
4 Par une évaluation externe, précisez : _____

24) Si l'évaluation a été réalisée, quels sont les résultats de l'action ? Précisez les indicateurs utilisés.

Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'évaluation.

25) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les facteurs qui ont facilité l'action ?

Précisez votre réponse

que ce soit au niveau de sa conception, de sa mise en œuvre, de son évaluation, de sa pérennisation, etc.

La conception de ce projet est née du désir et de l'expérience de professionnelles de la périnatalité et de petite enfance, sur la base de constats partagés et complémentaires :

- d'un manque de structures d'accueil et de relais en périnatalité, sur le territoire, pour accompagner les difficultés précoces en amont et en aval d'une naissance.
- et de l'arrivée trop tardive, entre 3 et 5 ans, d'enfants dans des dispositifs plus structurés, avec des troubles ou des difficultés déjà bien installés, dont l'origine remonte aux premiers mois de naissance.


La mise en œuvre de ce projet, tout d'abord l'ouverture de l'Unité Père-Mère-Bébé c'est en 2007, grâce au soutien financier, durant 6 ans, du Conseil Général du Doubs, de la Ville, de l'Etat, de la Mutualité de Franche-Comté et du redéploiement de moyens du Centre Hospitalier de Novillars. Après trois années d'ouverture, l'équipe de soins l'Unité Père-Mère-Bébé a fait le constat que ce dispositif restait insuffisant pour accueillir les mères en plus grande difficulté dans le lien à leur enfant, nécessitant une évolution du projet.

En 2012, conformément au Projet Régional de Santé de Franche-Comté 2012-2016, l'Unité Père-Mère-Bébé, avec le soutien du Centre Hospitalier de Novillars (CHN), du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) et de la Polyclinique de Franche-Comté (PFC) a déposé un dossier à l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté pour la création d'un Hôpital de Jour, l'Accueil de Jour Parents-Bébé.

L'Agence Régional de Santé de Franche-Comté, depuis 2013 finance et pérennise la totalité du dispositif Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé.

Bien situé au niveau géographique ; axe routier facile d'accès, entre les deux maternités.

Autre levier : de plus en plus repéré, les gens commencent à venir d'eux même. Le bouche à oreille se développe.



Autre levier : critères et indicateurs au niveau du dossier de soin (fil active, nombre de consultation, outil d'évaluation), bilan psychomoteurs qui permettent de réajuster l'action au fur et à mesure. Cela n'existait pas avant. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Plus les enfants et parents sont pris en charge tôt, moins ensuite ils iront dans des structures adaptées. Indicateur difficile à évaluer. Les troubles diminuent au fur et à mesure du suivi donc moins de risques pathologiques par la suite. Permet de prévenir et soigner les pathologies éventuelles des enfants. Cela permet également de réduire les risques de maltraitance précoce.

26) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les freins et les difficultés qui ont limité l'action ? Précisez votre réponse

que ce soit au niveau de sa conception, de sa mise en œuvre, de son évaluation, de sa pérennisation, etc.

La précarité financière, durant six années sont les principaux freins qui ont limité notre action avec l'incertitude de poursuivre notre activité chaque année.

Structure à développement régional donc non sectorisé. Un des freins est la distance, parfois des gens viennent de loin avec plusieurs heures de route. Sinon relativement bien située.

Axe d'amélioration au niveau du partenariat, travailler la dessus et se reconnaître les uns et les autres avec le respect des missions de chacun. Coordination entre professionnels à travailler.

Peut-être frein futur serait au niveau du nombre de places mais pas à cette heure.

Encore à développer auprès des libéraux ; développement au niveau de la région pour une reconnaissance régionale.

27) Au regard des exemples ci-dessous, dans quelle(s) stratégie(s) de promotion de la santé votre action semble-t-elle s'inscrire ? Plusieurs réponses possibles

Les exemples d'actions cités ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Ils sont issus du guide INPES « Promouvoir la santé dès la petite enfance, accompagner la parentalité », p.77, 2013.

1 Créer des milieux de vie favorables pour les parents et les jeunes enfants

- Accueillir la diversité dans tous les milieux de vie des enfants
- Permettre une adaptation des horaires en structure d'accueil collectif et familial en tenant compte des besoins liés aux horaires atypiques
- Organiser la participation des parents et formaliser les échanges d'informations entre parents et professionnels dans les lieux de vie des enfants
- Promouvoir l'égalité entre les filles/femmes et les garçons/hommes
- Appliquer la charte Parentalité en entreprise
- Etc.

2 Développer et renforcer les compétences parentales

- Accompagner les adultes en position parentale en proposant des rencontres individuelles (visites à domicile ou rdv au sein d'une structure)
- Susciter les échanges entre adultes en position parentale en proposant des rencontres collectives autour d'un thème ou d'une question
- Proposer des ateliers, formations pour soutenir l'acquisition de compétences des adultes en position parentale
- Diffuser de l'information claire et accessible à tous les adultes en position parentale
- Etc.

3 Renforcer l'action communautaire en faveur des parents et des jeunes enfants

- Développer les structures d'accueil sur les territoires où elles sont insuffisantes
- Développer les lieux d'accueil des parents : café des parents, lieux d'accueil enfants-parents, ateliers sociolinguistiques, etc.
- Communiquer sur l'offre des services à destination des familles (articles, publicités, invitations, etc.)
- Mobiliser la société civile pour faire évoluer les normes (conférences-débats, manifestations culturelles, université des parents, etc.)
- Faciliter l'accès au matériel de puériculture spécifique (création d'handi-puériculthèques pour le prêt de matériel adapté aux situations de handicap des parents, etc.)
- Etc.

4 Réorienter les services d'accueil et d'accompagnement des parents

- S'appuyer sur le rôle pivot des services de PMI
- Investir dans la formation initiale et continue des intervenants (professionnels salariés ou bénévoles)
- Développer les compétences des intervenants facilitant la mise en place de collaborations avec les adultes en position parentale
- Etc.

5 Élaborer des politiques pour la santé des parents et des jeunes enfants

- Prendre en considération les besoins des jeunes enfants et de leurs familles dans le projet enfance des villes, dans les CLS, dans les CUCS, dans le contrat enfance jeunesse des CAF, dans le schéma départemental et de la famille, dans le programme régional de santé, etc.
- Développer et soutenir les politiques d'accueil de la petite enfance répondant aux besoins et aux attentes des adultes en position parentale
- Promouvoir et soutenir la recherche, la formation et l'enseignement sur la promotion de la santé de la petite enfance
- Développer et soutenir les pratiques en réseau (REAAP, RAM, réseaux périnataux...)
- Etc.

Commentaires :

28) Selon vous, quels sont les effets de cette action sur la santé des enfants ou de celle des parents ?

Cette action, cette structure Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé a des effets positifs sur les enfants et celle des parents. Notamment, elle vise à :

- aider le bébé à trouver ou à retrouver les conditions favorables à son développement psychique,
- améliorer la prévention des troubles relationnels précoces et à soigner la « relation mère-bébé », dans l'objectif de prévenir d'éventuelles psychopathologies de l'enfant et les risques de maltraitance précoce ;
- soutenir les mères (et les pères) dans leur fonction et leur offrir un lieu d'écoute et d'étayage dans leurs difficultés psychiques et/ou psychiatriques personnelles.

29) D'une façon générale, pensez-vous que cette action a un effet sur la réduction des inégalités sociales de santé ?

- 1 Favorable
2 Mitigé, nuancé
3 Négatif
4 Pas d'effet
5 Ne sait pas

Précisez votre réponse sur les effets perçus de l'action sur la réduction des ISS :


L'Unité Père-Mère-Bébé/Accueil de Jour Parents-Bébé, dont les objectifs prioritaires sont la prévention et le soin des troubles des interactions précoces, le soutien à la fonction maternelle, le soutien à la fonction paternelle et les risques de maltraitance précoce s'inscrit dans les priorités de la Stratégie Nationale de Santé. Du fait de son ampleur locale, départementale mais aussi régionale, elle contribue ainsi à réduire leurs ISS et œuvre à la promotion de la santé des bébés et de leurs parents de la Région, en accompagnant précocement le développement de la relation parents-enfant.

30) Selon vous, cette action pourrait-elle être transférée dans un autre contexte (territoire, public, etc.) ? Quelles seraient les conditions ? Précisez votre réponse

Oui, cette action peut être transférée dans un autre territoire auprès du même public, c'est-à-dire les femmes enceintes, les parents (père et/ou mère) et leurs bébés.

Dans le Jura, une structure est en train de se créer dans le même esprit. Une équipe de Suisse, est venue les rencontrer pour savoir comment cela c'était monté, quelles avaient été les bases, quels partenaires et soutien financier ? Quelle philosophie de travail ?

L'action est tout à fait transférable, il faut repérer les besoins du territoire. L'action était partie par exemple d'un constat de la maternité, qui constatait un manque de structure face aux nombres de femmes démunies. Constat d'un centre de guidance, de consultation qui a révélé le fait que les enfants arrivaient trop tard, avec de gros troubles installés repérés par l'école. Constat également de la maison verte qui a amené son expérience d'accueil en groupe sans rendez-vous, ils ont donc inspiré la philosophie de travail. Les professionnels étaient en demande de structure pour orienter leur patient.



Il faut déjà qu'il y ait un besoin repéré sur un manque avec des partenaires identifiés. Elle doit être montée par des personnes qui ont envie et doit être soutenue par une structure, un centre hospitalier et soutenue au niveau financier par des partenaires notamment l'ARS.

De manière générale, éléments ou commentaires que vous souhaitez ajouter pour conclure cette fiche action :

dont liens utiles, documents, etc.

Mots clefs : grossesse- nouveaux nés de moins de 28 jours – nourrissons de 1 mois à 2 ans – femmes enceintes-souffrance psychique-unité mère/enfant-consultation- pères – personnes en situation de vulnérabilité sociale